

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121-10 du Code des Communes)

Compte rendu du
mercredi 31 janvier 2018 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

Session Ordinaire

Délibérations :

- a. Délibération pour la convention IGEO via le SDEI
- b. Délibération pour demande de FAR Voirie 2018,
- c. Délibération pour demande de FAR Investissement 2018,
- d. Délibération pour le contrat Imprim' Méga
- e. Délibération pour renouvellement de la ligne de Trésorerie,
- f. Délibération pour « Vœu à l'attention du Président de la République et Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé » concernant la désertification médicale,
- g. Délibération pour régularisation cadastrale,
- h. Délibération Représentant ATD 36

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 10

Nombre de Votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le 31 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGOUX s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation en date du 24 janvier 2017 et sous la présidence de Monsieur PINLON Roland.

Présents: Mmes BERGER Sophie, RIDEAU Carole, TRUFFAUT Jacqueline, HERY Christelle, LAROCHE Marie Line et PIPEREAU Brigitte, MM PINLON Roland, DAMET Joël, DELPEUCH Éric et MEUNIER Roland,

Excusé : MARCHENAY Alexandre

Mme TRUFFAUT a été élue secrétaire de séance

DELIBERATIONS :

OBJET : ADHESION AU SERVICE EN MATIERE D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE PROPOSE PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'INDRE (SDEI).

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet du SDEI qui consiste à mettre à disposition l'outil SIG (Système d'Informations Géographiques) « Igéo 36 » permettant la consultation des données géographiques du territoire de chaque commune.

Cet outil pourra être enrichi de différentes couches d'informations représentant notamment les réseaux et ouvrages de distribution publique d'électricité (lignes HTA, BT et postes), le réseau d'éclairage public, le réseau d'eau potable et d'assainissement, le PLU ou carte communale, etc....

Afin d'être complet, ce service accompagne les utilisateurs dans leurs utilisations de l'outil mais comprend également une aide pour la collecte de nouvelles informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion aux activités accessoires en matière de SIG du SDEI

AUTORISE le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de l'adhésion ainsi que tous les documents afférents à ce projet (avenants,)

OBJET : DEMANDE DE FONDS ACTION RURALE « VOIRIE » AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE – VC207u

Monsieur le Maire présente le programme des travaux de voirie 2018, il propose de terminer la rue du chemin vert soit la VC207u.

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention FAR voirie peut être demandée afin d'apporter une aide financière au projet.

Le devis des travaux pour cette voie est d'un montant de 10 000.00€ HT avec pour Maitre d'œuvre le Bureau d'Etudes DB domicilié à Saint Maur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention FAR auprès du Conseil Départemental pour une part.

AUTORISE le Maire à engager les travaux

MANDATE le Maire pour mener à bien ce dossier et l'autorise à signer tous les documents y afférents (avenants, ...).

OBJET : DEMANDE DE FONDS ACTION RURALE INVESTISSEMENT AU SEIN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'INDRE – POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente les différents devis reçus ce jour pour la mise en sécurité des armoires, la dépose des luminaires, l'équipement de mats et de crosses ainsi que la réfection des têtes de câbles pour l'éclairage public.

Le montant des travaux est de 23 137.92€ HT

La commune va pouvoir bénéficier pour ces travaux d'une aide financière auprès du SDEI soit 20% du montant HT des travaux.

La commune peut aussi prétendre à une subvention FAR investissement auprès du Conseil Départemental, à hauteur de 2 parts soit 12150.00€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention FAR auprès du Conseil Départemental pour deux parts.

AUTORISE le Maire à engager les travaux

MANDATE le Maire pour mener à bien ce dossier et l'autorise à signer tous les documents y afférents (avenants, ...).

OBJET : CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIETE A.D.I.C. INFORMATION_LOGICIEL IMPRIM MEGA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance avec la société A.D.I.C. Informatique arrive à son terme pour le logiciel Imprim' Méga.

Il propose de le renouveler pour une durée de 3 ans afin de faciliter certaines démarches pour le secrétariat.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE le Maire à renouveler le contrat de maintenance

MANDATE le Maire pour mener à bien ce dossier et l'autorise à signer tous les documents y afférents (avenants, ...).

OBJET : NOUVELLE LIGNE DE TRESORERIE DE 50.000€ AUPRES DU GROUPE CAISSE D'EPARGNE A PARTIR DU 20.02.18

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2018

Vu l'arrêt de la ligne de trésorerie actuelle se terminant le 19 février 2018

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide,

DEMANDE l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant plafond de **50.000€** auprès de la Caisse d'Epargne dont les taux d'intérêt correspondent à : **EURIBOR 1 semaine + 1,00%** à compter du 20 février 2018 au 19 février 2019.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

PRECISE que les frais de dossier s'élèvent à 250 Euros

AUTORISE le maire à signer le contrat et tous les documents s'y afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

OBJET : CONVENTION POUR UTILISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL AVEC Mr ET Mme COURTEMANCHE

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de location de terrain formulée par Mr et Mme COURTEMANCHE domiciliés 5 impasse du Champ Renaud.

Ils demandent à pouvoir bénéficier d'un morceau de la parcelle mère, ZN 0150, 3179m², au droit de leur terrain, ci-joint le plan annexé soit environ 260 m² située dans le bourg de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec 9 voix POUR et 1 ABSTENTION des membres présents et représentés :

- DECIDE de louer à compter du **01 mars 2018** le dit morceau de la parcelle ZN0150 à Mr et Mme COURTEMANCHE
- FIXE le loyer annuel à 1 Euro
- DEMANDE à M. le Maire de matérialiser la délimitation du dit morceau
- CONFIE à M. le Maire le soin de conclure et signer une convention pour utilisation de terrain communal avec Mr et Mme COURTEMANCHE pour une durée du 2 ans

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36 (ATD36)

Vu la délibération n° 2014-12-18-004 du 18 décembre 2014 concernant :

- la création et l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale
- la désignation de Monsieur BLANCHARD Gérard, défunt Maire, de représenter la commune à l'assemblée générale de l'ATD36,

Vu le décès de Monsieur BLANCHARD

Vu l'élection d'un nouveau Maire, Monsieur PINLON

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un nouveau représentant auprès de de l'ATD36.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

- DESIGNE Monsieur PINLON Roland, Maire

OBJET : VŒU DU CONSEIL DEPARTEMENTAL A L'ATTENTION DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DE MME LA MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Après lecture du vœu exprimé par le conseil départemental en date du 18 janvier 2018, le conseil municipal à l'unanimité approuve ce vœu.

QUESTIONS DIVERSES :

- Cœur de Village : les critères ne correspondent pas à notre demande
- Demande du Collège Saint Exupéry, Eguzon, pour l'attribution d'une aide exceptionnelle dans le cadre des voyages scolaires, après débat le Conseil Municipal ne répond pas favorablement à cette demande.
- Le SDEI peut se charger de la compétence « Eclairage Public », maintenance + géo référence des réseaux enterrés. La commune ne souhaite pas adhérer
- Emprunts communaux en cours de renégociation auprès du Crédit Agricole
- Projection budgétaire pour les travaux envisagés en 2018 sur tableau.

TOUR DE TABLE

Fin de séance à 21h40

Le Maire
R. PINLON

La secrétaire

J. TRUFFAUT